



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

<http://www.minefi.gouv.fr>

Paris, le 23 janvier 2007/035

LES RESULTATS DE L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT EN 2006

Jean-François Copé, Ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat, Porte-parole du Gouvernement, a présenté aujourd'hui aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat les résultats de l'exécution du budget de l'Etat en 2006.

Les principaux enseignements de l'exécution 2006 sont les suivants :

1. La situation des comptes de l'Etat s'est encore nettement améliorée : **le déficit budgétaire s'établit à 36,161 Md€ hors mesure de régularisation des pensions, en amélioration de 7,3Md€ par rapport à 2005 et de 10,8 Md€ par rapport à la prévision initiale pour 2006.**
2. **Les dépenses de l'Etat ont été strictement maîtrisées :** en 2006, pour la quatrième année consécutive, le Gouvernement a veillé à ce que ne soit pas dépensé un euro de plus que le plafond de dépenses voté par le Parlement.
3. **La totalité des plus-values de recettes fiscales (10,2 Md€) a été affectée à la réduction du déficit, conformément à l'article 66 de la loi de finances initiale.**

1. **Les dépenses de l'Etat s'établissent à 266,05 Mds€, soit un niveau inférieur de 28 M€ au plafond de l'autorisation parlementaire.**

Pour la quatrième année consécutive, le plafond de dépenses a été strictement respecté, et les dépenses ont été stabilisées en volume.

Le respect de la norme de dépenses a été atteint tout en finançant intégralement les priorités du Gouvernement, retranscrites dans les lois de programmation relatives à la sécurité intérieure, à la justice, à la défense et à la recherche, et en poursuivant l'assainissement de la situation budgétaire à travers une nouvelle réduction des reports. Ceux-ci devraient s'établir à 4 Md€ début 2007, contre 14 Md€ début 2002.

L'année 2006, première année de mise en œuvre de la LOLF, a vu les ministères tirer parti des nouveaux outils mis à leur disposition :

- le dispositif de réserve de précaution codifié par la LOLF a répondu aux attentes, en permettant de faire face aux aléas survenus en gestion en toute transparence vis-à-vis du Parlement et en donnant aux gestionnaires la visibilité nécessaire à leur action ;
- les souplesses nouvelles apportées par la LOLF dans la gestion des crédits ont été mobilisées par les ministères au service de leurs priorités et de leurs objectifs ;

- les ministères rendront compte de leur gestion et de leur performance à l'occasion des Rapports Annuels de Performance qui seront joints au projet de loi de règlement.

2. Parallèlement à cette bonne tenue des dépenses, les plus-values de recettes sont revues à la hausse

Les recettes fiscales s'inscrivent en amélioration de 10,2 Md€ par rapport à la LFI 2006 et de 5,3 Md€ par rapport au collectif budgétaire de fin d'année. Les principales évolutions sont les suivantes :

- **L'impôt sur le revenu** est en progression de 1,1 Md€ par rapport à l'estimation de la LFI. Cette performance tient à la fois à la progression des revenus des Français, et à l'amélioration du recouvrement de l'impôt sous l'effet de la modernisation continue de notre système fiscal.
- **La TVA** s'inscrit en plus-value de 1,4 Md€ par rapport à la prévision initiale, illustrant la bonne tenue de la consommation des ménages.
- **L'impôt sur les sociétés**, en plus-value de 6,4 Md€ par rapport à la LFI et de 3,7 Md€ par rapport au collectif, est le reflet de la bonne santé des entreprises françaises. Le rendement de la mesure de relèvement des seuils de versement de l'acompte exceptionnel de décembre adoptée en collectif de fin d'année est estimé à environ 1 Md€.
- Les **impôts assis sur des actifs** ont connu cette année encore des progressions importantes, en lien avec les évolutions constatées sur les marchés immobiliers et financiers : les donations et successions (500 M€ de plus-value par rapport à la LFI) ou l'ISF (450 M€ de plus-value).
- A l'inverse, **la TIPP** s'inscrit en moins-value de 500 M€, sous l'effet d'une consommation de carburant plus modérée que prévu en réponse au renchérissement des prix.

A cela s'ajoute, par rapport à la loi de finances initiale, une amélioration du solde des comptes spéciaux de 1 Md€, sous l'effet notamment du niveau record des cessions immobilières (800 M€). Les prélèvements sur recettes au profit des collectivités locales sont en accroissement de 800 M€.

3. Le solde budgétaire s'établit à – 36,16 Md€ hors mesure de régularisation des pensions.

Conformément aux recommandations de la Cour des comptes et aux dispositions de la loi de finances rectificative, l'exécution 2006 inclut une mesure d'ordre de 3,3 Md€ destinée à régulariser le mode de comptabilisation des pensions, imputées depuis 1987 avec un mois de décalage. Retraité de cette opération purement comptable sans impact sur les déficits publics, le solde budgétaire s'établit précisément à 36,161 Md€.

Rapporté à la richesse nationale, le déficit est ainsi ramené à 2% du PIB, soit avec 2000 la meilleure performance depuis 15 ans.

L'année 2006 s'achève également avec un solde primaire (c'est-à-dire hors charges de la dette) revenu à l'excédent et un déficit de l'Etat revenu au niveau du « solde stabilisant », c'est-à-dire au niveau qui permet de stabiliser le poids de la dette dans le PIB. C'est une avancée majeure dans la voie du désendettement.

Contact presse :

Cabinet de Jean-François COPÉ, Delphine PEYRAT Franck THIEBAUX : 01 53 18 43 06